



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – REMIGI – SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CELAN à Monsieur DUCOUT
Madame ETCHEVERS à Madame SIMIAN
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame PENARD à Monsieur BEYRAND
Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BETTON est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BETTON qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024 - DÉLIBÉRATION N° 2024/2/10.
Réf 7.1.2

**OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –
RENOUVELLEMENT ADHESION AU GRAPE, INITIATIVE GIRONDE, INVEST
IN BORDEAUX – AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

L'exercice par une collectivité locale de sa compétence en matière de développement économique revêt une importance essentielle dans la construction de la dynamique économique de son territoire. En investissant la sphère économique, la collectivité s'engage activement à stimuler la croissance locale et la création d'emplois tout en veillant à essayer de renforcer la cohésion sociale. Cette compétence nous permet non seulement de mettre en place des politiques et des actions ciblées propices à l'innovation et à la diversification économique dans le but de soutenir aussi bien nos entreprises que d'attirer de nouveaux investisseurs.

Considérant ainsi :

- L'importance des entreprises locales dans la création d'emplois, le dynamisme économique et la pérennité de notre tissu social ;
- Les défis auxquels font face les entrepreneurs des TPE et PME en matière d'accès au financement, de promotion de leurs activités, de conseils en gestion ou encore en matière d'accompagnement dans la transformation numérique ;
- La volonté de notre Communauté de Communes de préserver un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à encourager l'innovation.

Il nous semble alors indispensable de renouveler des liens étroits avec les différents et principaux acteurs locaux de l'écosystème entrepreneurial que sont Invest In bordeaux, Initiative Gironde, le réseau régional des pépinières d'entreprises (le GRAPE).

Dans le détail et pour rappel,

(A) Invest in Bordeaux assure les missions d'une agence de développement économique à l'échelle départementale. Elle conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de secteur d'activités, dans leurs projets d'implantations, d'investissements ou de développement en Gironde. Se présentant comme un « guichet unique » capable de mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique au service du développement des entreprises, l'agence s'est progressivement fait reconnaître à travers son expertise en matière de :

- Recherche de solutions immobilières avec la présélection de sites et le conseil en matière de localisation d'activités ;
- Accompagnement sur les aspects RH et la question de la mobilité des salariés ;
- Présentation des solutions de financement (aides publiques / fiscalité / fonds propres) ;
- Publication d'informations sur l'environnement économique local (panorama, fiches sectorielles, études, salaires, etc.) ;

(B) Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le territoire du département de la

Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions, des prêts d'honneurs à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

(C) Le GRAPE est une association à but non lucratif ayant pour objectif de mettre en réseau les pépinières d'entreprises de la Région Nouvelle Aquitaine. Son rôle est de faire évoluer le service d'accompagnement à la création d'entreprises et de permettre aux pépinières d'offrir un accompagnement de qualité aux jeunes entreprises et les aider à pérenniser le démarrage de leurs activités. Regroupant actuellement 49 pépinières, les missions du GRAPE consistent à :

1. Mettre en réseau les membres de l'association, créer des liens et partenariats, partager des contacts ;
2. Transmettre les savoirs et les bonnes pratiques du métier, permettre aux nouveaux arrivants de se former et se professionnaliser ;
3. Capitaliser sur les retours d'expériences des membres du réseau, créer un lien et des moments d'échanges, élaborer et développer des outils collectifs ;
4. Proposer des formations aux accompagnateurs des pépinières et expérimenter de nouvelles méthodes de suivi et d'accompagnement.

Ainsi, il vous est proposé de renouveler pour cette année 2024, nos engagements vis-à-vis de ces quatre réseaux selon les termes suivants :

- Adhérer à **Invest In Bordeaux pour un montant de 3 000 €** (EPCI de plus de 30 000 hbts et inférieure à 50 000 hbts)
- Adhérer au **GRAPE** pour un montant de **500€** ;
- Signer une convention partenariale avec **Initiative Gironde** qui donnera lieu au versement d'une subvention de fonctionnement de **2 000€** ;

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Adhère à Invest In Bordeaux** pour un montant de **3 000€** au titre de l'année 2024
- **Adhère au GRAPE** pour un montant de **500 €** au titre de l'année 2024
- **Autorise le Président à signer** la convention partenariale avec **Initiative Gironde** et le versement d'une subvention de **2 000€** pour l'année 2024 ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte-tenu de la réception en Préfecture le 12/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 15/04/2024

12/04/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



*Convention de partenariat entre
La Communauté de Communes
Jalle-Eau Bourde
et Initiative Gironde*

Entre les soussignés

D'une part,

La **Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde**, dont le siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS, représentée par son Président, Pierre DUCOUT et autorisé à signer la présente convention par délibération n° 2024/2/10 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024,

D'autre part,

L'Association Initiative Gironde dont le siège est au 3 rue Cantelaudette - 33310 LORMONT et représentée par son Président, Gérard BOYRIE,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la **CDC Jalle-Eau Bourde** souhaite apporter son soutien aux actions et aux initiatives participant à la création d'activités, d'emplois et d'innovations sur son territoire et ce par le biais de partenaires identifiés et agréés.

Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. **Initiative Gironde** soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

Aujourd'hui, avec l'application de la loi Notre consacrant le binôme Région/Intercommunalité pour le développement économique, la **CDC Jalle-Eau Bourde** saisit cette opportunité pour développer un partenariat visant à renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs de cette association sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique globale de la **CDC Jalle-Eau Bourde** d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et il vient compléter le panel d'outils déjà mis en place.

Constatant leur volonté commune de participer au développement économique du territoire de la CDC Jalle-Eau Bourde, et décidés à entretenir d'étroites relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises, la CDC Jalle-Eau Bourde et Initiative Gironde ont décidé de formaliser leur partenariat.

Article 1 : Objet de la présente convention

L'objectif de ce partenariat est de renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs d'**Initiative Gironde** sur le territoire de la **CDC Jalle-Eau Bourde** afin de favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la pérennité des activités économiques. La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre **Initiative Gironde** et la **CDC Jalle-Eau Bourde**.

Article 2 : Modalités de fonctionnement entre les signataires

Initiative Gironde et la **CDC Jalle-Eau Bourde** s'engagent respectivement à se tenir informés de l'évolution de leurs activités, et à entretenir d'étroites relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Les engagements d'Initiative Gironde :

- Etudier toute demande d'accompagnement de créateurs et repreneurs de TPE, reçue directement et/ou en collaboration avec les structures de développement économique du territoire de la **CDC Jalle Eau Bourde**.
- Informer la **CDC Jalle-Eau Bourde** de toute évolution dans les services proposés au créateurs/repreneurs de TPE (la présentation détaillée de l'accompagnement proposé par **Initiative Gironde** aux créateurs/repreneurs de TPE figure en annexe à la présente convention).
- Informer la **CDC Jalle-Eau Bourde** de toute évolution de son règlement intérieur, qui fixe les modalités et la procédure d'attribution des prêts d'honneur.
- Informer et animer le territoire de la **CDC Jalle-Eau Bourde** :
 - o Intervenir dans toute opération d'information et d'animation mise en place par la **CDC Jalle-Eau Bourde** dans le cadre du développement économique.
 - o Participer à des permanences, régulières ou ponctuelles, propres à **Initiative Gironde** ou collectives avec d'autres acteurs du développement économique.
 - o Organiser sur le territoire de la **CDC Jalle-Eau Bourde**, en collaboration avec cette dernière, des opérations d'animation de son propre réseau :
 - Manifestations du Club des entreprises **Initiative Gironde**
 - Réunion des associations de Parrains
 - Réunion des antennes agréées
 - Comités d'agrément décentralisés, où peuvent être impliqués des personnalités de la **CDC Jalle-Eau Bourde**.
- Informer la **CDC Jalle-Eau Bourde** de tout contact avec un créateur/repreneur de son territoire.

- Valoriser ce partenariat lors du démarrage de l'activité des entreprises accompagnées (lors de la présentation créateur /parrain, lors des remises de chèques, etc.).
- Transmettre 2 fois par an (en janvier et en juillet) les chiffres concernant l'activité et de la production réalisés par **Initiative Gironde** sur le territoire de la **CDC Jalle-Eau Bourde**.

Les engagements de la CDC Jalle-Eau Bourde :

La **CDC Jalle-Eau Bourde** s'engage à accompagner **Initiative Gironde** dans ses actions destinées à dynamiser le développement économique de son territoire, en lui attribuant une subvention annuelle dédiée à son fonctionnement et sous conditions, d'un montant de **2 000 €**. Cette somme correspond au financement et à l'accompagnement des dossiers des porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

En signant la présente convention, la **CDC Jalle-Eau Bourde** devient de fait adhérent d'**Initiative Gironde**. Elle pourra, si elle le souhaite, prétendre à intégrer le Conseil d'Administration, organe qui dirige **Initiative Gironde**, et dont les attributions sont précisées dans ses statuts.

Les deux parties s'engagent à communiquer sur ce partenariat, et à y faire référence sur leurs supports de communication (papier ou numérique).

Enfin, dans un objectif commun de développement économique, **Initiative Gironde** et la **CDC Jalle Eau Bourde** devront se réunir au moins une fois par trimestre et entretenir des relations partenariales au quotidien, à échanger régulièrement des informations sur des projets qui les concernent mutuellement et à réfléchir à la mise en place de nouvelles actions.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention est effectué en un versement.

Initiative Gironde s'engage à fournir, au moment de la sollicitation des versements, un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées et notamment un tableau récapitulatif des porteurs de projet suivis et/ou soutenus financièrement par **Initiative Gironde** et situés sur le territoire intercommunal.

Article 4 : contrôle financier et administratif

Conformément au décret-loi du 25 juin 1934, au décret du 2 mai 1938 et à l'ordonnance du 23 septembre 1958 – textes toujours en vigueur – et à l'article L221.8 du Code des communes, la **CDC Jalle-Eau Bourde** se réserve le droit de procéder à la vérification de la comptabilité de l'association à tout moment qu'elle jugera opportun. L'association bénéficiaire s'engage à fournir immédiatement à la **CDC Jalle-Eau Bourde** tout document comptable et administratif nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Article 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour **l'année civile 2024**

Article 6 : modifications et résiliation

L'association sera tenue de porter à la connaissance de la **CDC Jalle-Eau Bourde** toutes modifications intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans ses affectations budgétaires précises.

La présente convention pourra être modifiée par le biais d'avenants.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements définis par la présente, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 : Litiges

Tout litige qui s'élèverait à propos de l'exécution, de l'interprétation, de l'application et/ou de la validité de l'accord entre les Partenaires et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal compétent de Bordeaux.

Fait en 3 exemplaires à Cestas, le

Pour la CDC Jalle-Eau Bourde

Pour Initiative Gironde

Pierre DUCOUT
Président

Gérard BOYRIE
Président